

Annexe 3 : Mail de communication aux mairies

Madame, Monsieur,

A l'issue d'un diagnostic sur l'état de la végétation aux abords de la voie ferrée, SNCF Réseau va réaliser des travaux d'élagage et de débroussaillage sur votre commune.

S'ils peuvent parfois générer quelques inquiétudes, ces travaux d'entretien sont pourtant obligatoires et nécessaires :

- Pour la SNCF, ses partenaires et les voyageurs afin d'assurer la sécurité et la régularité de nos circulations, limiter les incidents, gérer les visibilitées et faciliter l'accès au réseau,
- Pour les riverains dans le but de décourager les décharges sauvages et répondre à leurs attentes.

Ces travaux de maintenance peuvent modifier sensiblement le paysage environnant et sont susceptibles de générer des nuisances sonores, notamment si les travaux se font de nuit pour des raisons d'organisation liée aux circulations ferroviaires.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée consécutive aux travaux.

Afin de traiter au mieux vos éventuelles demandes, l'Infrapôle Rhénan, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire, a mis en place un guichet unique comme point d'entrée dont les coordonnées sont : ST-INFPRHENAN-GUICHET-PATRIMOINE-DOMAINE@sncf.fr

De plus, vous pourrez trouver d'avantage d'informations sur notre site internet : <https://www.sncfreseau.com/fr/entreprise/newsroom/sujet/maitrise-vegetation-aux-abords-voie-ferree-en-grand-est>

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

